

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

BULLETIN DU PRIEURÉ SAINT-JEAN



2, rue Jean Hoët - 78200 MANTES-la-JOLIE
Tel. : 01.30.33.58.07 - fax : 01.34.97.83.74 - mail : prieurestjeanmantes@sfr.fr



NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2011 N° 124

Le Christ face à l'art

"Piss-Christ", "Gólgota picnic", Castellucci et son « théâtre », la multiplication d'œuvres dites artistiques agressant directement l'image et la personne du Christ ne peut nous laisser indifférents. Elle est un genre particulier de christianophobie qui pousse aux débats de société car elle touche la frontière entre la liberté d'expression et le respect des personnes visées.

Analysons la situation.

Les premiers chrétiens

Dès le début du christianisme, les croyants ont eu la grâce de dépasser l'idolâtrie. Parce que Dieu s'est fait homme, parce qu'il s'est rendu visible, palpable et de la même nature que les enfants d'Eve ; il est désormais possible de représenter Dieu sans porter atteinte à la majesté du créateur, qui a voulu lui-même marquer sa proximité. L'art chrétien est né. Les catacombes sont ainsi ornées des différentes illustrations du Sauveur, par exemple sous l'aspect du Bon Pasteur, avec des traits de jeune homme romain. Plus tard, les magnifiques mosaïques présenteront aux yeux de tous des images qui seront le soutien de la prière de tous les fidèles. L'Eglise devient ainsi mécène dès les premiers siècles pour le plus grand bien de l'Europe et du monde.

L'iconoclasme

La crise arienne va tout compromettre, car en proposant un Christ qui n'est pas divin, l'ancienne interdiction de représenter Dieu va ressurgir. L'esprit insufflé par cette hérésie va faire cause commune avec la

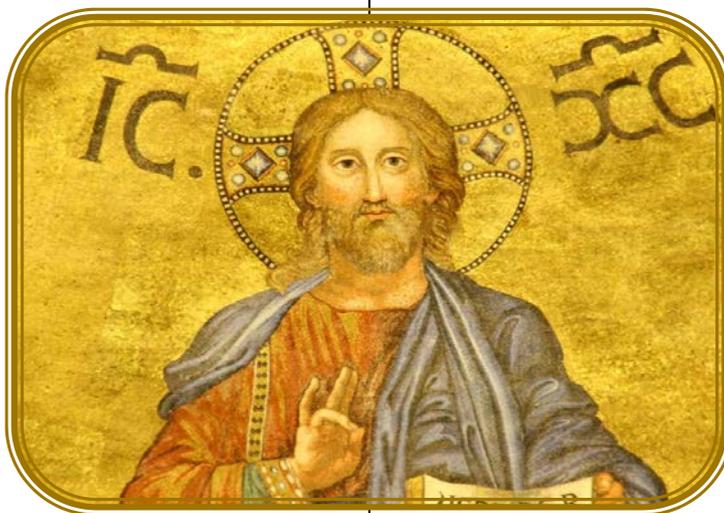
nouvelle religion qui naîtra ensuite : l'Islam. Les empereurs chrétiens d'Orient du VIII^e siècle, confortés par ce puissant voisin, vont alors faire pression pour détruire les icônes, c'est-à-dire les images du Christ et de ses saints. Un iconoclaste est, au sens strict, un destructeur d'images. De nombreux fidèles, en particuliers des moines, ont dû aller jusqu'au martyre pour défendre le culte relatif de Dieu, à savoir le fait que

vénérer une image n'est pas un acte idolâtre mais permet d'honorer indirectement le saint qu'elle représente ou d'adorer Dieu. L'image n'est qu'un miroir qui permet de mieux toucher Dieu. L'iconoclasme se présente donc comme un retour en arrière, avec un Dieu si éloigné des hommes qu'il condamne toute représentation de forme humaine. Il y a alors péché par excès de

sacré dans le domaine artistique, confusion entre icône et idole. Cette querelle orientale ne prendra fin qu'en 787 avec le second concile de Nicée.

L'art véritable

Qu'est-ce que l'art ? Tout d'abord, les philosophes antiques, suivis par l'Eglise qui leur a donné raison, affirment que c'est la droite détermination des œuvres à faire. On y trouve la notion de rectitude, de « règle de l'art ». En pratique, l'art pictural cherchera par exemple à imiter la nature. Plus précisément, l'art est avant tout de l'ordre de l'intelligence, et non de la volonté. Il est une action qui consiste à imprimer une idée dans la matière. Nous sommes ici au niveau



général, l'art étant valable pour n'importe quel usage. Est artiste tout médecin ou tout artisan.

Mais l'art actuel est synonyme de beaux-arts, d'art qui vise le beau. La beauté est décrite comme étant la splendeur du vrai à la suite de Platon, la splendeur de l'ordre selon Saint Augustin. Ainsi peut-on définir la beauté, selon la pensée catholique traditionnelle, comme « le resplendissement de la forme sur les parties proportionnées de la matière, elle est une fulguration d'intelligence sur une matière intelligemment disposée ». (Cf. « *Art et scolastique* », de Jacques Maritain). St François d'Assise savoure ainsi particulièrement la beauté de la nature, car il perçoit parfaitement qu'elle sort d'une intelligence et qu'elle crée alors un lien avec son auteur. Il y aura toujours une part d'universel et de personnel dans les arts, car certaines œuvres seront unanimement reconnues, comme la piéta de Michel-Ange, mais les goûts et les couleurs font varier la préférence selon les personnes : Certains préfèrent Vermeer à Delacroix.

Après toutes ces considérations théoriques, nous ne pouvons qu'être témoins de l'épanouissement de l'art dans la civilisation chrétienne. L'esprit moderne va ensuite proposer un recentrage sur l'homme au détriment de Dieu, l'art va progressivement se séculariser.

L'Art Contemporain

Arrive l'art contemporain, suite à une œuvre de Marcel Duchamp en 1913, qui avoue : « j'ai essayé de disqualifier l'esthétique (...) je leur ai jeté un porte-bouteilles et un urinoir à la figure, comme un défi, et voici qu'ils les admirent pour leur beauté esthétique ». Duchamp en a bien ri, mais il innove et sa démarche est dogmatisée par ses disciples qui créent « l'Art Contemporain ». La définition de l'art change alors totalement, car on ne crée plus, on décrète. L'artiste ne travaille plus les formes, il s'approprie un objet et y colle sa pensée, son intention. Ce qui compte n'est plus l'objet exposé, mais le projet sous-jacent. Et ainsi, comme l'expose Christine Sourgins dans « *Les mirages de l'Art Contemporain* », c'est le spectateur que l'on manipule. Le résultat est ridicule, souvent incompréhensible sans une explication de l'auteur, horriblement coûteux, généralement dégradant.

L'art classique est une médiation entre le réel et un plan supérieur, explique-t-elle, c'est du spirituel devenu sensible grâce au travail de l'artiste. « L'Art Contemporain refuse la médiation, se l'approprie, il est une prédation du réel qui nie toute présence, c'est un art de l'absence ». C'était « une transgression de l'art devenue un art de la transgression », un art qui favorise

une culture de mort. Et cet art est actuellement l'art officiel, spécialement en France. L'Etat favorise ces réseaux d'artistes en voulant aider une certaine créativité, et le marché de l'art fait monter les enchères, spécialement si un scandale public rend l'affaire juteuse. Or, quoi de plus simple que de choquer, soit avec la morale, soit avec le religieux. Notre société n'ayant plus le sens du sacré, on en arrive à l'excès inverse des iconoclastes, on en vient à profaner tout ce qui est noble et transcendant, particulièrement Jésus-Christ.

L'art dans l'Eglise

Le problème est que la hiérarchie de l'Eglise et de nombreux intellectuels chrétiens ont emboîté le pas, et nous connaissons toutes les horreurs qui ont rempli nos sanctuaires. On a souvent l'impression qu'ils ont perdu tout sens de la beauté, qu'ils excusent tous les débordements. Je vous recommande d'ailleurs une expérience enrichissante : visitez le musée du Vatican. Les œuvres exposées sont magnifiques, mais à partir des salles du XX^e siècle, le visiteur cherche très vite la sortie... Nous connaissons ce mauvais goût, il ne peut nous élever à Dieu, cependant l'affaire est plus grave, car ce n'est pas seulement la beauté comme support de prière qui est en jeu, c'est toute l'idéologie rattachée à cet art et ses conséquences.

L'art et la philosophie marxiste

Car cet art est vecteur d'idées et il est clair que le culturel reste une chasse gardée d'une vision marxiste. En fait, il ne leur reste que ce bastion après l'effondrement du bloc de l'Est. On pourra donc idéaliser Jésus-Christ comme un révolutionnaire, comme au temps du « Che » ; on pourra aussi le recouvrir d'excréments, comme le fait Romeo Castellucci, le tout est d'être au service de la libération profonde de l'homme. Selon la vision marxiste, la vraie fonction de l'art n'est pas d'atteindre le beau, mais la critique sociale. L'art doit faire comprendre, ou imposer, ce qui doit changer la société : c'est un outil révolutionnaire. Comme l'affirme Christine Sourgins, l'Art Contemporain vise donc bien une manipulation et l'opposition ne peut être que frontale, dès lors que l'on touche aux fondements du christianisme.

Pour garder l'espérance, souvenons-nous de la conversion de Saint Genès, en 303. Il était comédien païen et jouait le rôle d'un baptisé pour se moquer des chrétiens. Au moment de son faux baptême, Genès eut une vision du Christ et il crut. Ayant confessé sa foi réelle, il fut emmené devant l'empereur et la foule et affirma avoir vu des anges effacer avec de l'eau ses péchés sur un livre et lui montrer la page devenue blanche. Il fut torturé puis décapité. Il veille désormais sur tous les comédiens.

Prions pour qu'il éclaire tant les réalisateurs que les acteurs des pièces blasphématoires.

Abbé Bruno France +



POURQUOI BENOÎT XVI RENOUVELLE-T-IL ASSISE ?

1er principe : tout homme, par sa religion, est en marche effective vers Dieu

En son message du 1er janvier, Benoît XVI invite « les représentants des traditions religieuses du monde et, idéalement, tous les hommes de bonne volonté », pour qu'ils renouvellent à Assise leur engagement à « vivre leur foi religieuse comme un service de la cause de la paix » car, dit-il, « qui est en marche vers Dieu ne peut pas ne pas transmettre la paix. » Le Pape ne dit pas : « qui se dit en marche vers Dieu » mais « qui est en marche vers Dieu ». C'est que, pour Benoît XVI, comme déjà pour le décret conciliaire sur la liberté religieuse (*décret Dignitatis humanae*, n° 3 § 2 et n° 4 § 2), toute démarche religieuse, quelle que soit la « tradition religieuse », est une marche effective vers Dieu, elle atteint Dieu. En un mot, toutes les religions mènent à Dieu, car tout acte religieux est une marche vers Dieu. Seule cette affirmation permet à Benoît XVI d'affirmer que toutes les religions sont bâtisseuses de paix (« qui est en marche vers Dieu ne peut pas ne pas transmettre la paix »), et donc de les inviter à accomplir ensemble une démarche religieuse.

Le communiqué du Saint Siège en date du 2 avril ne dit pas autre chose : « Chaque être humain est, au fond, un pèlerin en quête de la vérité et du bien. C'est pourquoi l'homme religieux reste toujours en chemin vers Dieu. » Autrement dit, le chemin religieux - quelle que soit la religion - est toujours un chemin « vers » Dieu. Parler de vraie et fausse religion est désormais inutile : toutes et chacune permettent à l'homme d'avancer vers Dieu. Puis, à nouveau, est clairement affirmé que c'est « pour ce motif [que] seront invités à partager le chemin [d'Assise] des représentants des communautés chrétiennes et des principales traditions religieuses... »

Ce principe est l'unique fondement avancé pour appuyer la convocation interreligieuse d'Assise.

2ème principe : au principe de la paix, la liberté de conscience



Etant dégagé le fondement de la réunion interreligieuse, reste à savoir quel en sera l'objet : non pas quelle forme concrète prendra la prière - cela est finalement secondaire au vu des enjeux beaucoup plus importants de cette réunion - mais quelle paix le Pape entend y promouvoir. Réponse est donnée ce même 1er janvier 2011, lorsque le Pape adresse au monde son Message pour la paix, intitulé : « Liberté religieuse, chemin de paix ». La paix de Benoît XVI prend sa source dans la reconnaissance universelle de la liberté religieuse pour tous. Quelle est cette liberté religieuse ainsi réclamée ? Elle n'est autre que ce que les Papes appelaient autrefois la liberté de conscience : « Toute personne doit pouvoir exercer librement le droit de professer et de manifester individuellement ou de manière communautaire, sa religion ou sa foi, aussi bien en public qu'en privé, dans l'enseignement et dans la pratique, dans les publications, dans le culte et dans l'observance des rites. Elle ne devrait pas rencontrer d'obstacles si elle désire, éventuellement, adhérer à une autre religion ou n'en professer aucune » (n° 5).

Demander la paix, c'est donc pour Benoît XVI demander la liberté religieuse pour tous. Symptomatique à cet endroit la phrase par laquelle le Pape clôt l'annonce de la nouvelle réunion d'Assise : « Puisse la Vierge Marie, Mère du Prince de la Paix, aider chaque personne à renouveler son engagement pour construire un monde toujours plus fraternel où tous soient libres de professer leur religion ou leur foi. » Une telle supplique dévoile jusqu'au paroxysme le paradoxe de la démarche d'Assise : le Pape en personne invoque la Vierge Marie pour que tous soient libres d'insulter notre Mère du Ciel en niant qui sa virginité, qui sa maternité divine, qui son immaculée conception ; que tous soient encore libres, sous prétexte de religion, de mépriser son divin Fils...

POURQUOI ASSISE 2011 DOIT-IL ÊTRE FERMEMENT CONDAMNÉ ?

La rencontre interreligieuse d'Assise n'a pas à se juger premièrement en fonction des seuls contours concrets qu'a pris ou non cette réunion, mais selon les principes avancés par Benoît XVI pour définir cette journée. Or ces principes réclament d'être catégoriquement rejetés, car incompatibles avec la foi ou la morale catholique.

1 - Seule la religion catholique permet à l'homme d'accéder effectivement à Dieu

Il est de foi que seule la religion catholique est moyen de salut. Il n'y pas de salut hors de notre Seigneur Jésus-Christ (*Act 4, 12*), seule porte donnant accès à Dieu (*Jn 10, 8-9*) ; or l'Eglise catholique n'est rien



d'autre que Jésus-Christ répandu et communiqué, si bien que « c'est un dogme catholique des plus connus que personne ne peut être sauvé en dehors de l'Eglise catholique » (*Pie IX, encyclique Singulari quadam*). Par voie d'opposition, il est donc contraire à la foi d'affirmer *simpliciter* que toutes les religions donnent accès à Dieu.

Mais du dogme « Hors de l'Eglise point de salut », la nouvelle théologie s'est précisément affranchie. Dans son livre *Le nouveau Peuple de Dieu*, auquel il lui consacre un chapitre (*ch. 7*), Joseph Ratzinger se réjouit de l'abandon de cette formule car à son sens, l'Eglise ne peut prétendre posséder l'exclusivité du salut. Le souci de l'auteur est alors de redonner crédit à une Eglise qui a osé afficher de telles prétentions pendant un millénaire.

Loin de tels reniements, on doit tenir que le premier principe avancé par Benoît XVI n'est pas compatible avec la foi catholique, et que la réunion interreligieuse d'Assise est une négation pratique du dogme « Hors de l'Eglise, point de salut ». C'est pourquoi Pie XI, dans son encyclique *Mortalium animos* écrite en 1929 à l'occasion d'une réunion similaire, condamnait précisément le principe avancé pour justifier Assise 2011, et interdisait ensuite de s'associer à de pareilles réunions : « De telles entreprises ne peuvent, en aucune manière, être approuvées par les catholiques, puisqu'elles s'appuient sur la théorie erronée que les religions sont toutes plus ou moins bonnes et louables, en ce sens que toutes également, bien que de manières différentes, manifestent et signifient le sentiment naturel et inné qui nous porte vers Dieu et nous pousse à reconnaître avec respect sa puissance. En vérité, les partisans de cette théorie s'égarer en pleine erreur [...] La conclusion est claire : se solidariser des partisans et des propagateurs de

pareilles doctrines, c'est s'éloigner complètement de la religion divinement révélée. »

2 - La liberté de conscience est condamnée par l'Eglise

Par le fait même qu'elle reconnaît la véracité de sa religion et dénonce le caractère erroné et infructueux des autres, la doctrine catholique ne peut que condamner la liberté religieuse, autrefois appelée liberté de conscience. Elle consiste dans la négation des droits et devoirs naturels à s'opposer à l'erreur, pour réclamer qu'au civil la vérité et l'erreur ne soient plus un critère de discrimination, autrement dit qu'elles soient mises sur pied d'égalité.

Un tel droit a toujours été condamné par les Papes car, ainsi que le souligne Léon XIII, « il répugne à la raison que le faux et le vrai aient les mêmes droits (*encyclique Libertas*). Et le Pape d'expliquer : « Le vrai, le bien, on a le droit de les propager dans la Cité avec une liberté prudente, afin qu'un plus grand nombre en profite ; mais les doctrines mensongères, peste la plus fatale pour l'esprit ; mais les vices qui corrompent le cœur et les mœurs, il est juste que l'autorité publique emploie sa sollicitude à les réprimer, afin d'empêcher le mal de s'étendre pour la ruine de la société. »

Agir à l'inverse n'est pas favoriser la paix, tout au contraire. Comment le Ciel pourrait-il octroyer sa Paix à un monde qui accorde aux idoles les mêmes droits qu'à Dieu, autrement dit qui bafoue les droits de Dieu ? Toute l'histoire n'est-elle pas là pour rappeler combien l'oubli et le mépris du vrai Dieu n'entraînent que ruines et châtiments ? Les faits présents, du terrorisme à l'échec de l'intégration sociale, ne disent-ils pas suffisamment que la liberté religieuse est aujourd'hui beaucoup plus semence de guerre que de paix ?

Abbé P. de LA ROCQUE
L'Hermine - Hors série sur Assise
Prieuré St Louis de Nantes

Prière à Notre-Dame d'Afrique pour la conversion des musulmans
(composée par Mgr PAVY, second évêque d'Alger en 1858)

Ô Cœur Saint et Immaculé de Marie, si plein de Miséricorde, soyez touché de l'aveuglement et de la profonde misère des musulmans. Vous, la Mère de Dieu fait homme, obtenez-leur la connaissance de notre Sainte Religion, la grâce de l'embrasser et de la pratiquer fidèlement afin que, par Votre puissante intercession, nous soyons tous réunis dans la même foi, la même espérance et le même amour de Votre Divin Fils, Notre Seigneur Jésus-Christ, qui a été crucifié et qui est mort pour le salut de tous les hommes, et qui, ressuscité plein de Gloire, règne en l'Unité du Père et du Saint-Esprit, dans les siècles des siècles.

Ainsi soit-il.

Ô Marie, conçue sans péché, priez pour nous.
Notre-Dame d'Afrique, priez pour nous,
pour les musulmans, pour les juifs
et tous les autres infidèles.
Consolatrice des affligés, priez pour nous.

Augustin Leynaud, Archevêque d'Alger, 21 novembre 1920 (Indulgence 100 jours).



Troisième Instruction synodale sur les erreurs du temps présent juillet 1862 et août 1863

Il faut subir le mal et non l'accepter. - On ne doit point ménager l'erreur et amoindrir la vérité sous prétexte de ne pas blesser les esprits égarés.

Rappelons d'abord une doctrine qui est d'un grand poids en regard du temps actuel et de toutes les questions qu'il a soulevées. Saint Paul observe, dans sa seconde épître aux Corinthiens, que « nous n'avons aucun pouvoir contre la vérité, mais seulement pour la vérité - *non enim possumus aliquid contra veritatem, sed pro veritate* ».

C'est qu'en effet, la vérité du Seigneur demeure éternellement (*Ps. CXVI-2*) ; ses droits sont inviolables, et les coupables écarts de la liberté et de l'activité humaine, loin d'opérer sa défaite, n'aboutissent finalement qu'à faire éclater sa force invincible. Aussi le même apôtre (*I Cor. XI-19*) déclare-t-il qu'il faut qu'il y ait des hérésies ; et le divin Maître avait dit avant lui qu'il est nécessaire qu'il y ait des scandales. (*Matth. XVIII-7*)

Malheur cependant, ajoutent les mêmes oracles, malheur à l'homme par qui les hérésies et les scandales arrivent !

Amnistier le mal et les artisans du mal sous prétexte que le bras tout-puissant de Dieu saura tourner le mal en bien, ce serait le renversement de tout l'ordre moral. Interdire à l'homme de foi l'indignation du zèle et le gémissement de l'amour en présence des débordements de l'iniquité ; accueillir même avec des élans de joie à peine contenus et saluer comme des gages heureux et des pronostics favorables les actes les plus contraires à la justice et les plus funestes à la société humaine : c'est un degré et un genre de vertu philosophique que la saine théologie ne ratifie pas plus que la saine raison. L'âme des saints n'a point connu cette sérénité stoïque.

Quelques expressions métaphoriques, semées çà et là dans l'Écriture et dans la tradition, ne suffiront jamais à autoriser cet inconcevable optimisme. Après tout, le mal n'est par lui-même la cause efficiente d'aucun bien ; il en devient seulement la cause occasionnelle en tant qu'il manifeste, d'une part, la fermeté éprouvée de ceux qui lui résistent (*I Cor. XI-19*), de l'autre, la suprême puissance de Dieu qui sait l'assujettir et le coordonner à ses fins. (*Prov. XVI-4*.)

Mais, considéré en lui-même, le mal est une injure

à Dieu et une pierre d'achoppement au prochain ; il outrage la majesté infinie du Saint des saints, et il entraîne la défection d'un nombre toujours trop grand d'âmes faibles et sans défense ; enfin, il attire les fléaux temporels et les calamités de toutes sortes sur les nations. C'en est assez pour que nous ne cessions point d'articuler avec une souveraine énergie la dernière demande de l'oraison dominicale : *Sed libera nos a malo* (*Matth. VI-13*), et pour que nous ayons toujours présente à l'esprit la terrible parole de Jésus « Malheur à celui qui scandalisera le moindre de ceux qui croient en moi : il vaudrait mieux pour lui qu'on lui mît une meule de moulin au cou et qu'on le jetât dans la mer. » (*Luc XVII-1/2*)

Notre rôle est donc de subir le mal et non de l'accepter, de le combattre et non de l'absoudre, de le flétrir et non de l'acclamer.

Et c'est précisément parce qu'il sera ainsi poursuivi, ainsi démasqué, qu'il se rangera en quelque sorte et se disciplinera malgré lui sous la forte main de Dieu, et qu'il servira en définitive au triomphe de la vérité.

Une seconde observation s'enchaîne à la précédente. Le principal bénéfice à tirer de l'erreur, de l'hérésie, et de toutes les oppositions que rencontre la vérité parmi les hommes, c'est la mise en lumière et la glorification du point même de doctrine qui est spécialement nié et combattu. Les plus illustres docteurs, tels que Tertulien, saint Hilaire, saint Augustin, saint Vincent de Lérens, ont amplement développé cet ordre de providence.

Leurs textes sont trop connus pour qu'il soit besoin de les reproduire ici : la suite m'amènera d'ailleurs à en citer quelques passages, Mais, dès ce début, un point doit demeurer acquis.

Voulez-vous savoir de quel côté les hommes appliqués aux sciences sacrées doivent porter de préférence leurs études, leurs recherches et tout le mouvement de leur travail intellectuel ; sur quelles matières les écrivains religieux et surtout les guides et les docteurs spirituels des peuples doivent concentrer leurs controverses, leurs démonstrations, leurs enseignements ; enfin à quels sujets de méditations, à quel choix de contemplations et de prières doivent s'adonner avec plus de prédilection les âmes vraiment animées de l'esprit de Dieu ?

Regardez de quel côté l'erreur dirige ses attaques, ses négations, ses blasphèmes.



Ce qui est attaqué, nié, blasphémé dans chaque siècle, c'est là principalement ce que ce même siècle doit défendre, doit affirmer, doit confesser. Où abonde le délit, il faut que la grâce surabonde.

Aux obscurcissements de l'esprit, aux refroidissements du cœur, il faut opposer un surcroît de lumière, une recrudescence d'amour.

Amoindrie, déformée, paralysée dans un certain nombre d'âmes, il faut que la vérité devienne plus intacte, plus correcte, plus agissante dans les autres. Quand le monde conteste, c'est alors que l'Eglise scrute, qu'elle approfondit, qu'elle précise, qu'elle définit, qu'elle proclame. A mesure qu'on le contredit davantage, son enseignement s'amplifie et se développe, s'illumine et s'enflamme.

L'amour de la doctrine, la passion de la vérité s'échauffent dans les cœurs fidèles ; et le dépôt sacré, loin de subir aucune diminution, produit alors au grand jour tout le trésor de ses richesses.

Ici se dresse une objection devenue familière aux hommes de notre temps, je dis même aux hommes de bien. Si c'est le devoir de l'Eglise de sauver la vérité, c'est son devoir aussi de sauver les âmes. Or trop de pré-occupations d'un côté ne peuvent-elles pas apporter du préjudice de l'autre ? Le moment est-il bien choisi pour affirmer plus fort et pour préciser davantage ; quand la susceptibilité des esprits et la délicatesse des oreilles demandent à être ménagées ? Pourquoi ne pas laisser dans leur demi-jour des questions spéculatives ou pratiques auxquelles la génération antérieure n'avait jamais donné un examen très attentif ? En particulier, à l'heure où la société humaine est atteinte d'une immense maladie de naturalisme, pourquoi exposer, développer, accentuer si nettement les principes, les lois et toute l'économie de l'ordre surnaturel ? N'est-ce pas creuser et élargir le fossé des séparations ?

Ainsi s'exprimait-on à peu près universellement durant la période de l'arianisme ; et les ambassadeurs des princes séculiers tenaient un langage analogue pendant les délibérations du concile de Trente.

Pourquoi une déclaration nouvelle et intempe-

sive, qui prend le caractère de l'agression ? Pourquoi une définition plus stricte, un symbole plus absolu que par le passé ? L'Eglise, pour maintenir son caractère de visibilité et de catholicité, ne doit-elle pas tenir compte du nombre ? Que gagnera-t-on à séparer de soi cette multitude d'esprits flottants, qu'on maintiendrait dans sa communion au moyen d'une formule moins explicite ?

Vous le savez, bien des fois les grands évêques sur qui pesait le soin des intérêts sacrés trouvèrent ces réclamations sur les lèvres même des amis et des défenseurs de la bonne cause. Animés de l'esprit de Dieu, qui est un esprit de charité et de force, ces champions illustres de l'Eglise surent ne se départir ni des ménagements dus aux faibles, ni de l'inflexibilité réclamée par l'orthodoxie ; et, sans prononcer des arrêts d'exclusion qui auraient dépassé le but, ils maintinrent néanmoins avec une indomptable ténacité le mot propre de la doctrine, et ils le défendirent avec tant d'autorité, ils l'interprétèrent avec tant de science, que le dogme attaqué resplendit désormais d'un éclat irrésistible.

C'est en contemplant ce profit de l'erreur et ce gain de l'hérésie que notre Hilaire s'écriait : « Grande est la force de la vérité, qui, portant en elle-même des marques suffisantes de crédibilité, brille toutefois davantage par les obstacles qu'elle rencontre. Immuable dans sa nature, elle acquiert cependant chaque jour une fermeté nouvelle par les attentats qu'on se permet contre elle. C'est en effet le propre de l'Eglise de vaincre quand on l'attaque, d'être mieux comprise quand on la conteste, de gagner du terrain quand on l'abandonne. Assurément elle aspirerait à voir tous les hommes demeurer paisiblement avec elle et en elle, et elle voudrait n'en rejeter ou n'en voir sortir aucun de son tranquille giron. Mais quand, s'étant rendus indignes d'habiter le sein d'une si tendre mère, les hérétiques en sont repoussés ou s'en sont exclus d'eux-mêmes, en même temps que l'Eglise y perd l'occasion d'opérer le salut de quelques-uns, elle conquiert aux yeux de tous les autres une démonstration plus forte de sa vérité, principe de toute lumière et de toute béatitude ».

Cardinal Pie

Doctrine

La Petite somme théologique de saint Thomas d'Aquin

par R.P. Lebrethon

LA GRACE SACRAMENTELLE

1. - Les sacrements de la nouvelle loi sont-ils la cause de la grâce ?

L'Apôtre disait : « Vous tous qui avez été baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le Christ. » (*Gal. III, 27.*)

On ne devient membre du Christ que par la grâce. Donc le baptême produit la grâce. Il en est de même des autres sacrements.

Quelques auteurs ont prétendu que les sacrements de la nouvelle loi ne sont pas la cause de la grâce par voie d'opération, et que Dieu, quand on les confère, la produit directement dans l'âme. Il suivrait de là qu'ils ne

sont rien autre chose que des signes, et cependant on peut démontrer, par les saints Pères, qu'ils ne signifient pas seulement la grâce, mais qu'ils en sont, nous ne dirons pas la cause principale - c'est le propre de Dieu -, mais la cause instrumentale ; car ils sont conférés aux hommes d'après l'institution divine pour leur communiquer la grâce, et c'est dans ce sens que saint Paul disait « Dieu nous a sauvés par le baptême. » (*Tit. III, 5.*)

Les sacrements de la nouvelle loi, à la fois causes et signes, produisent ce qu'ils figurent. L'eau baptismale purifie l'âme, comme instrument de la vertu divine.

2. - La grâce des sacrements ajoute-t-elle quelque chose aux vertus et aux dons ?

Si la grâce sacramentelle n'ajoutait rien à la grâce habituelle des vertus et des dons, on administrerait vainement les sacrements à ceux qui possèdent les dons et les vertus ; et cependant rien n'est inutile dans les œuvres de Dieu.

Les vertus et les dons perfectionnent les puissances de notre âme, pour leur faire produire leurs actes. La grâce sacramentelle, nécessaire à la vie chrétienne, y ajoute un secours divin, par lequel on obtient l'effet spécial assigné à chaque sacrement. Celle du baptême, par exemple, produit la régénération spirituelle qui fait mourir l'homme aux vices et le rend membre du Christ, ce qui est quelque chose de spécial et de supérieur aux actes des puissances de l'âme. Il en est ainsi pour les autres sacrements.

3. - Les sacrements de la loi nouvelle renferment-ils la grâce ?

Ils la renferment, comme toute cause instrumentale contient son effet, c'est-à-dire transitoirement.

La grâce n'est pas dans un sacrement comme dans un vase, à moins que l'on n'appelle de ce nom ce qui sert à faire une chose ; acception dans laquelle Ezéchiel disait : « Chacun tient dans sa main un vase de mort. » (*IX, 1.*)

4. - Les sacrements ont-ils une vertu qui cause la grâce ?

Bède a très bien dit : « Notre-Seigneur a conféré à l'eau une vertu régénératrice. »

Si les sacrements ne produisaient la grâce que par une sorte de concomitance, nous dirions qu'ils n'ont en eux aucune vertu qui concourt par une opération réelle à produire leur effet, et que ce qui le produit, c'est uniquement la vertu divine dont ils sont accompagnés. Mais, comme ils sont les causes instrumentales de la grâce,

nous devons reconnaître que, dans la production de l'effet sacramentel, ils ont une vertu qui produit la grâce, à la façon, toutefois, d'un instrument qui n'opère que sous l'impulsion d'un agent principal.

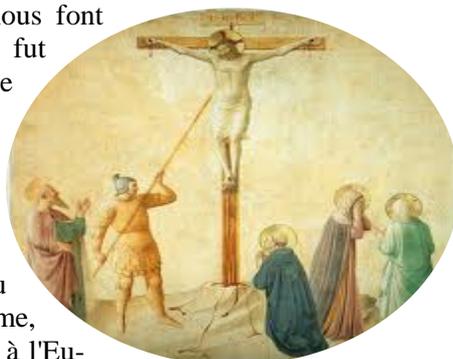
Un corps peut recevoir d'une substance spirituelle l'impulsion nécessaire pour produire instrumentalement un effet spirituel. La parole humaine, toute sensible qu'elle est, ne reçoit-elle pas de notre esprit une force spirituelle, qui parfois réveille l'intelligence d'un autre homme ? C'est ainsi que les sacrements destinés par Dieu à produire un effet spirituel, possèdent une vertu spirituelle qu'ils tirent de la bénédiction de Jésus-

Christ et de l'application que le ministre en fait à celui qui les reçoit. Cette vertu est renfermée dans la matière et dans les paroles qui, en devenant comme un instrument unique, les composent.

5. - Les sacrements de la nouvelle loi tirent-ils leur vertu de la passion du Christ ?

Puisque les sacrements produisent la grâce à la manière d'un instrument, il importe de remarquer qu'il y a deux sortes d'instruments : l'un est séparé de l'agent ; par exemple, le bâton dont il se sert ; l'autre lui est uni, comme la main. Ce dernier fait mouvoir l'instrument séparé ; avec la main on meut le bâton. Il en est ainsi dans les sacrements. Dieu y est la principale cause de la grâce : l'humanité du Christ, l'instrument uni ; les sacrements, les instruments séparés. La grâce qui nous sauve découle donc de la divinité du Christ dans les sacrements par le moyen de son humanité. Cela dit, il faut observer que la grâce sacramentelle est destinée non seulement à nous guérir des maux du péché, mais à nous donner la perfection nécessaire à la vie chrétienne pour le culte de Dieu. Or le Christ nous a délivrés de nos péchés principalement par sa passion ; et c'est par elle aussi qu'il a accompli le premier acte de la religion, qui est le sacrifice, en s'offrant lui-même à Dieu comme une oblation et comme une victime. Il est manifeste par là que les sacrements de l'Eglise tirent leur vertu de sa passion même, dont ils nous font

l'application. Ce fut en signe de cette vérité que, du côté ouvert du Christ attaché à la croix, il coula du sang et de l'eau ; car l'eau sert dans le baptême, le sang appartient à l'Eucharistie, et ce sont là les deux sacrements principaux.



6. - Les sacrements de l'ancienne loi produisaient-ils la grâce ?

Si les sacrements de l'ancienne loi avaient produit la grâce de la justification par leur vertu propre, la passion de Jésus-Christ n'aurait pas été nécessaire. L'Apôtre le fait observer : « Si la justice vient de la loi, Jésus-Christ est mort inutilement. » (*Gal. II, 21.*) En vain l'on prétendrait qu'ils tiraient de la passion même la vertu de conférer la grâce justifiante. Il n'en était pas d'eux comme de la foi. L'application de la passion par la foi s'accomplit au moyen d'un acte intérieur de l'âme, au lieu que celle qui est faite par les sacrements résulte de l'usage des choses extérieures. On conçoit très bien que ce qui est postérieur quant au temps, et cependant antérieur dans l'acte de l'âme, puisse mouvoir avant d'exister ; la fin fait mouvoir l'agent qui la perçoit et la désire. Mais ce que l'on ne conçoit pas, c'est que ce qui n'a point d'existence réelle produise des effets extérieurs. La cause efficiente, en un mot, diffère de la cause finale ; elle n'est jamais postérieure à son effet. Cela nous explique

pourquoi la grâce justifiante découle très convenablement de la passion du Christ dans les sacrements de la nouvelle loi, tandis qu'il n'en pouvait être ainsi pour ceux de l'ancienne loi. Les anciens patriarches étaient justifiés, comme nous le sommes nous-mêmes, par la foi à la passion. Leurs sacrements étaient une profession de cette foi ; ils ne produisaient pas par eux-mêmes la grâce de la justification.

Nos pères de l'antiquité avaient la foi en la passion future du Christ, qui, leur étant appliquée par les simples désirs de leur âme, les justifiait. Pour nous, nous avons la foi en la passion du Christ qui, depuis son accomplissement, veut de plus nous justifier par l'usage réel des sacrements.

La circoncision elle-même n'était autrefois que le signe de la foi à la passion du Christ, et c'était par la foi qu'elle justifiait. Saint Paul nous le déclare en ces termes : « Abraham reçut la circoncision comme une marque de la justification qui lui venait de sa foi. » (*Rom. IV, 11.*)

Jésus ne se taira pas toujours



Qui est donc celui qui dit :

« Je me suis tu, mais je ne me tairai pas toujours ! »

C'est celui qui s'est laissé conduire au sacrifice comme la brebis, qui n'a point ouvert la bouche, comme l'agneau sans voix devant celui qui le tond. C'est celui qui n'a point crié ni fait entendre sa voix dans les places publiques, celui qui n'a opposé aucune résistance, même la plus légère contradiction aux bourreaux qui le flagellaient, aux insolents qui frappaient son visage, et n'a même pas détourné sa face quand on le couvrait de crachats infâmes, celui qui, accusé par les prêtres et les anciens du peuple, ne répondit rien et garda constamment le silence, au point d'obliger Pilate lui-même à l'admirer.

Mais ce même Jésus, qui s'est tu au moment de sa passion, ne se taira pas au moment de sa vengeance. Non, mes frères, il ne se taira plus à son second avènement, ce même Dieu qui ne sera plus alors le Dieu de tous, mais le Dieu de ceux qui croient et espèrent en lui. Et l'obscurité de son premier avènement sera réparée par l'éclat du second.

Attendons-le, mes très chers frères, ce juge, ce vengeur des siens, qui doit venger en même temps que lui, son peuple et tous les justes depuis le commencement du monde. Que celui qui voudrait précipiter la vengeance considère que celui qui doit venger les autres n'est pas encore vengé lui-même. Dieu le Père a commandé que l'on adore son Fils et l'apôtre saint Paul, conformément à ce précepte divin, a écrit : « Dieu l'a élevé et lui a donné un nom au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre et dans les enfers. » (*Phil. 2,9*) Dans l'Apocalypse, l'ange résiste à Jean, qui voulait l'adorer, en lui disant : « Garde-t'en bien, car je suis serviteur au même titre que toi. Adore le Seigneur Jésus. » (*Ap. 22,9*)

Quelle est l'admirable patience de Jésus ! Adoré dans le ciel, il n'est pas encore vengé sur la terre ! Ayons donc, mes très chers frères, toujours présente à l'esprit, dans nos souffrances, la patience de notre Seigneur. Attendons avec foi son avènement, sans vouloir être vengés, nous, les serviteurs, avant le maître. Travaillons plutôt, appliquons-nous de tous nos efforts à conserver une patience invincible, dociles aux commandements du Seigneur, afin qu'au jour de la colère et de la vengeance nous ne soyons pas punis, avec les pécheurs, mais glorifiés avec les justes qui auront craint Dieu.

Saint Cyprien de Carthage

Si le diable pouvait se confesser

Le vieux curé était resté au confessionnal jusqu'à la tombée de la nuit, jusqu'à ce que le dernier pécheur eût quitté l'église. Cependant, il décida d'attendre encore un peu, au cas où un pénitent en retard se présenterait encore.

Il était fatigué et malgré lui ses paupières se fermaient.

Tout à coup, il sursauta. La porte de l'église avait bougé ; peut-être n'était-ce qu'un coup de vent car la tempête faisait rage autour de la maison de Dieu. Mais une silhouette se détachait sur le mur : un homme s'avavançait. Son pas résonnait de façon étrange sur les dalles, comme s'il avait une jambe de bois. Il avait relevé le col de son manteau, et à travers les grilles du confessionnal, le prêtre ne put distinguer du visage que deux yeux au regard sombre. L'étranger entra dans le confessionnal après une brève hésitation et s'agenouilla.

« Quand vous êtes-vous confessé pour la dernière fois ? » demanda le prêtre.

« Je n'ai encore jamais reçu ce sacrement » répliqua l'homme d'une voix étouffée.

« Jamais, dites-vous ? »

« Jamais. »

« Quel âge avez-vous donc ? »

« Je ne sais pas, il y a beau temps que j'ai cessé de compter les années. »

« Mais vous devez bien savoir à peu près votre âge ? »

« Une demi-éternité. »

« Bien, disons alors soixante-dix ans ! De quoi vous accusez-vous ? »

« J'ai été orgueilleux » répliqua le pécheur.

« Rien d'autre ? » insista le prêtre, étonné. « Vous n'avez été orgueilleux qu'une seule fois durant toutes ces années ? »

« Oui, une seule fois seulement. »

« Et rien d'autre ? »

« J'ai été envieux. »

« Envieux ? »

« Oui, envieux. J'étais jaloux de tout le monde. »

« De tout le monde ? »

« Oui, de tout le monde. »

« Et pourtant, il y a tant de pauvres humains qui ont à peine de quoi pour vivre. Et il y a des malades qui souffrent terriblement, des aveugles, des lépreux, des fous. Vous ne pouvez tout de même pas envier tous ceux-là ? »

« Pourtant, je les envie tellement. »

« Étrange » dit le prêtre, en hochant la tête, « Qu'avez-vous encore fait, à part cela ? »



« J'ai tenté les autres et me suis réjoui lorsqu'ils maudissaient Dieu. »

« Combien en avez-vous séduits, et à quels péchés ? »

« Des foules ! à tous les péchés qui existent ! Ce qui me réjouissait le plus, c'est quand j'arrivais à faire tomber une âme d'enfant dans le péché mortel. »

« Mais c'est épouvantable ! » gémit le prêtre. « Avez-vous encore quelque chose à confesser ? Avez-vous volé ? »

« Non, jamais ! »

« Menti ? »

« Oui, très souvent. »

« Juré ? »

« Toujours. »

« Manqué la sainte messe ? »

« Je ne peux supporter la vue de l'Hostie ou du calice. »

« Dans ce cas, vous n'avez sans doute pas été souvent dans une église ? »

« Si, très souvent. »

« Qu'avez-vous donc fait, à l'église ? »

« J'ai séduit les gens. »

« A l'église ? »

« Oui, à l'église. »

« Mais à quoi donc ? »

« Au confessionnal, je leur ai conseillé de passer sous silence les péchés graves. »

« Avez-vous péché contre le sixième commandement ? »

« Non, jamais » répondit l'homme avec un sourire de mépris.

« En pensées non plus ? »

« Non, jamais. »

« Étrange. Avez-vous tué ? »

« Non ! J'ai seulement incité les autres au crime et à l'assassinat. C'est de ma faute aussi que beaucoup d'humains aient perdu la vie de la grâce. »

« Avez-vous péché contre votre mère ? »

« Je n'ai jamais eu de mère. »

« Mais chaque homme a une mère ! Peut-être la vôtre est-elle morte peu après votre naissance ? »

« Non, je n'ai jamais eu de mère. »

« J'ai à faire à un fou ! » pensa le prêtre, que cet étrange pénitent commençait par inquiéter. Qu'allait-il pouvoir lui dire ?

« Regrettez-vous au moins vos péchés ? » demanda-t-il.

« Dieu m'a lourdement puni pour ma première faute. »

« Vous regrettez donc ? »

« Parce que j'ai été puni. »

« Et non pas par amour de Dieu ? »

« Non, pas par amour. Je ne peux pas aimer. »

« Vous ne pouvez pas aimer ? »

« Non, cela m'est impossible. Je hais tous les hommes et les anges. Je hais toute la création. Et je hais Dieu par-dessus tout. »

« Vous haïssez Dieu ? » balbutia le prêtre, bouleversé.
« Oui, je le hais. Mais si vous me donnez l'absolution de mes péchés, je vais l'aimer et ne cesserai plus de chanter ses louanges. »

« Il faut d'abord que vous aimiez ! Car si vous n'aimez pas Dieu, je ne peux vous donner l'absolution. »

« Donnez-moi une très dure pénitence, je veux bien la faire. Je suis prêt à donner beaucoup d'argent pour les pauvres, autant de millions que vous voulez ! Je vous construirai une nouvelle église, une cathédrale plus splendide que Saint Pierre de Rome ! »

« Aucun homme ne possède cette fortune. »

« Moi, si. »

« Oui, c'est bien un fou », pensa le curé. Puis il dit :

« Même si vous déposiez tous les trésors du monde à mes pieds, je ne peux vous donner l'absolution, parce que vous n'aimez pas Dieu. Pourquoi le haïssez-vous ainsi ? Dieu est pourtant si bon et si juste ! »

« Je le sais. »

« Son Fils est mort pour nous sur la croix. »

« Je sais. »

« Pourquoi donc haïssez-vous Dieu ? »

« Je voulais être comme Dieu ! Et Il me repoussa. »

« Qui êtes-vous ? » sur-sauta le prêtre. « Ce que vous venez de dire là, un seul peut le dire : le diable. »

« Je suis le diable ! S'il vous plaît, donnez-moi l'absolution. »

« Je ne peux pas te donner l'absolution. Je peux absoudre le plus grand pécheur, mais pas toi. »

« J'en avais le pressentiment. C'est cela mon malheur. »

« Quoi ? »

« De ne pouvoir me confesser. Oh ! Monsieur le Curé, » dit Satan, respirant avec difficulté « comme j'envie les hommes de pouvoir le faire. Comme j'échangerais volontiers mon sort avec celui du dernier des mendiants, avec n'importe quel assassin condamné à mort. Tous ceux-là peuvent se confesser ! Moi, je ne le peux pas ! C'est pourquoi je les envie ! C'est pourquoi j'exhorte les hommes, se préparant à la confession, à cacher leurs plus gros péchés et comme je me réjouis alors, quand j'y

réussis, car alors j'ai trouvé quelqu'un que je n'ai plus besoin d'envier. Tous les cent ans j'essaie une fois de me confesser, mais jamais encore aucun prêtre ne m'a donné l'absolution. Je vais donc continuer ma route, haïssant Dieu et les hommes. »

Avec un soupir de désespoir sans nom, l'homme se leva et repartit sur sa jambe de bois. Profondément bouleversé, le prêtre leva la tête. Il passa la main sur ses yeux... véritablement, il avait dû rêver.



Un jeune homme, agenouillé devant le confessionnal, s'avança et avoua ses péchés. A l'un des commandements les plus importants, il hésita un instant.

« As-tu tout avoué ? » demanda le prêtre.

« Oui, tout. »

« N'as-tu rien omis, par hasard ? Réfléchis encore une fois. Tu sais qu'une mauvaise confession est un malheur terrible, qu'un confesseur n'a jamais le droit de parler de ce qui lui a été dit... Et maintenant, dis-moi, n'as-tu pas caché quelque chose quand même ? »

« Comment savez-vous cela, Monsieur le Curé ? » balbutia le jeune homme.

« J'en ai eu le pressentiment. »

« Oui, j'ai dissimulé quelque chose » répondit le pénitent. « J'avais honte de l'avouer. » Puis il avoua un très grand péché.

« Dieu merci, tu as finalement été sincère » dit le prêtre, ému. « N'oublie jamais qu'une bonne confession est un grand bienfait. Tu n'as qu'à reconnaître honnêtement ta faute, et tu connais la sentence avant même d'être entré dans le confessionnal. C'est un acquittement et une grâce, voilà ce qu'est l'absolution de ta faute. Que ne donnerait le diable, pour pouvoir se confesser. »

Bouleversé, le jeune homme quitta le confessionnal. Après un moment, le Curé se leva à son tour, fit la genuflexion devant l'autel. Sous le confessionnal, un vieux maître avait dessiné, quelque cent ans auparavant, le démon. Le prêtre jeta un coup d'œil à cette peinture du diable, et il lui sembla l'entendre grincer des dents.

Père Guillaume Hunermann



INTENTIONS DE LA CROISADE EUCHARISTIQUE

Novembre : La grâce d'une bonne mort, les mourants et les âmes du purgatoire.

Décembre : La sainteté des prêtres.

Chronique du Prieuré

Lundi 12 septembre : Rentrée à Goussonville, suivie le lendemain de la rentrée des catéchismes.

Dimanche 18 : M. l'abbé Bernhard part en retraite à Ecône. Qui n'a pas fait sa retraite ?

Jeudi 22 : Adoration perpétuelle au prieuré. Tous se sont relayés devant le Saint Sacrement afin de lui rendre un juste culte.

Vendredi 30 : Première réunion du Tiers-ordre de la FSSPX. A vrai dire, il y avait peu de personnes, car cela fait toujours un peu peur de s'engager ; mais de nombreux fidèles m'ont fait part de leur sérieux intérêt pour une telle œuvre. Il y aura donc bientôt une structure vivante sur Mantes.

Samedi 1er octobre : M. l'abbé Bernhard va au pèlerinage de Lisieux, accompagnant le car. Ce sera une journée ensoleillée



où les familles auront pu bénéficier des grâces distribuées par Sainte Thérèse. Les journées de la Tradition se déroulent à Villepreux le même week-end, avec plusieurs nouveaux stands venant des fidèles du prieuré et, notamment, celui de l'école Notre Dame de la Sablonnière qui a permis de mieux faire connaître cette institution aux franciliens.

Samedi 8 : Croisade du rosaire, c'est-à-dire une chaîne de chapelets ininterrompue de minuit à minuit, complétée par l'adoration nocturne du 1^{er} vendredi du mois. Tous auront donc bien prié durant cette journée, mais on ne prie jamais

Dates à retenir

Mois de novembre

Jeudi 10 (20h00) : Catéchisme pour adultes.

Dimanche 13 : Fête des chapelles de Conflans et Pontoise, avec « Marché d'automne ».

Lundi 14 (20h30) : Introduction à la théologie sur le Christ (M. l'abbé France).

Samedi 19 (20h00) : Conférence avec vidéo sur les Philippines (M. Martin).

Mardi 22 : Conférence sur les amitiés de l'adolescent (M. l'abbé Boubée).

Dimanche 27 : Récollecion familiale de l'Avent (M. l'abbé Quilliard).

Instructions, méditation dirigée, chapelet, goûter et pause, Vêpres et Salut. Toute la famille peut se répartir dans les trois groupes : adultes, enfants encadrés par les sœurs de la Fraternité et tout-petits sous la surveillance de jeunes filles. Chaque famille est priée d'amener son goûter. Possibilité pour les familles de pique-niquer le midi sur place.

assez bien, n'est-ce pas ? M. l'abbé Chautard vient faire une conférence le soir même sur le Bouddhisme.

Dimanche 9 : Outre le sermon de M. l'abbé Chautard qui nous a fait l'honneur de célébrer la messe, la journée est marquée par la rentrée des scouts. Nous avons dû renouveler une bonne partie de l'encadrement, et les jeunes chefs et cheftaines ont pu transmettre leur dynamisme à tous les enfants présents. Rappelons que nous proposons des activités pour les louveteaux, jeannettes, scouts et nous formons une structure pour les routiers, c'est-à-dire les garçons plus âgés. La tradition mantaise du scoutisme est donc bien vivante.

Vendredi 14 : Repas des nouveaux arrivants. Notre vieux hangar a pris des allures de grand restaurant par le génie de nos organisatrices. Près de 80 personnes sont présentes pour se retrouver et accueillir trois nouveaux couples. Une très bonne ambiance paroissiale, à tel point que les abbés ont dû rappeler qu'il était tard car tous voulaient continuer à discuter.

Samedi 15 : M. l'abbé France va au pèlerinage du MJCF à Cléry.

Samedi 22 : Le pèlerinage de Lourdes rencontre toujours un grand succès, avec une multitude de fidèles. M. l'abbé Bernhard y assiste en tant que responsable des malades.

Dimanche 30 : La quête pour les missions, destinée cette année à l'Asie, a récolté la somme de 266,55 euros. Soyez remerciés pour votre générosité.



Mois de décembre

Vendredi 2 : Adoration nocturne du 1^{er} vendredi du mois.

Samedi 3 : Marché de Noël, en la présence de M. l'abbé de Cacqueray.

Jeudi 8 (18h30) : Messe chantée, suivie de la procession de l'Immaculée Conception.

Lundi 12 (20h30) : Introduction à la théologie sur le Christ (M. l'abbé France).

Jeudi 15 (20h00) : Catéchisme pour adultes.

Samedi 24 :

- de 16h00 à 18h00, confessions au prieuré.
- de 23h00 à 23h45, confessions à Jouy-Mauvoisin.
- 23h00, Veillée de Noël à Jouy-Mauvoisin.

Dimanche 25 :

- 0h00, Messe de Minuit à Jouy-Mauvoisin.
- de 10h00 à 10h25, confessions à Jouy-Mauvoisin.
- 10h30, Messe du Jour à Jouy-Mauvoisin.

Samedi 31 (18h00) : Messe au prieuré, suivie du Salut du Très Saint-Sacrement et du Te Deum (indulgence plénière).

Mois de janvier 2012

Jeudi 5 (20h00) : Catéchisme pour adultes.

Vendredi 6 : Nuit d'adoration.

Dimanche 8 : Galette des Rois.

Prieuré Saint-Jean

2, rue Jean Hoët - 78200 MANTES-la-JOLIE

Tel. : 01 30 33 58 07 - fax : 01 34 97 83 74

mail : prieurestjeanmantes@sfr.fr

Messes	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Jouy	10 h. 30						
Mantes	8 h. 30	7 h. 20 18 h. 30	6 h. 50 ⁽¹⁾ 18 h. 30	6 h. 50 ⁽¹⁾	18 h. 30	18 h. 30	7 h. 20 11 h. 30
Goussonville		7 h. 20 ⁽²⁾	7 h. 20 ⁽²⁾	11 h. 15 ⁽²⁾	7 h. 20 ⁽²⁾	7 h. 20 ⁽²⁾	

⁽¹⁾ période scolaire : 6h50 ; vacances : 7h15.

⁽²⁾ sauf pendant les vacances.

Chapelet : au prieuré, lundi, mercredi, vendredi et samedi à 19h10.

Salut du Saint-Sacrement : au prieuré, jeudi à 19h10.

Confessions : - à Jouy, le dimanche, de 10h00 à 10h25.
- au prieuré, le samedi, de 10h30 à 11h30,
le dimanche, de 8h00 à 8h25.

Chorales :

- chant grégorien : M. Quillon (01 34 77 57 50).
répétitions à Jouy-Mauvoisin, le dimanche matin à 10h00.
- polyphonie : Mme Vanderperre (01 34 77 11 79).
répétitions, le vendredi (2 fois par mois) à 20h30.

Les chorales recrutent. N'hésitez pas à vous inscrire.

Catéchisme pour enfants :

Au prieuré, le mardi pendant la période scolaire, de 17h30 à 18h30.
Les cours sont suivis de l'assistance à la Messe de 18h30.

Catéchisme pour adultes :

- pour adultes : au prieuré, le lundi à 20h30, une fois par mois, par M. l'abbé France.
- pour adultes « débutants » : au prieuré, le jeudi à 20h00.
Au programme : catéchisme de saint Pie X approfondi, par M. l'abbé Jaquemet.

Cercles de Tradition :

Au prieuré, un samedi par mois.

Scoutisme (louveteaux, jeannettes, scouts) :

M. Buchet, 78250 Limay (01 34 77 11 91).

LE DENIER DU CULTE

Soyez d'avance remerciés pour votre obole qui, comme vous le savez, permet au prieuré de survivre. Les petites rivières font les grands fleuves, mais si les rivières se tarissent, tout s'assèche...

Un reçu fiscal peut vous être délivré :

pour les particuliers : 66% du don est déductible de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable.

pour les entreprises : 60% du don est déductible de l'impôt dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.